



V E R S A I L L E S

Séance du 9 décembre 2021

Tarifs municipaux

applicables

pour l'année scolaire 2022-2023

pour l'année civile 2022

Stationnement

STATIONNEMENT PAYANT DE SURFACE

Détail des tarifs	Tarifs applicables au 1 ^{er} janvier 2021	Tarifs applicables au 1 ^{er} janvier 2022	Evolution en %
Stationnement - tarifs TTC au taux de TVA en vigueur			
PARKING DE LA PLACE D'ARMES : 8h00 - 19h00 - tous les jours de la semaine			
Parking P1 : Autocars - par passage			supprimé
Parking P2 : Voitures			
PARKING DE L'AVENUE DE L'EUROPE : 8h00 - 19h00 - tous les jours de la semaine			
Quart d'heure de stationnement	0,55 €	0,60 €	9%
Ticket perdu / jour de présence du véhicule	25,00 €	25,00 €	inchangé
Badge perdu	30,00 €	30,00 €	
Pas d'abonnement possible			
PARKING DE L'AVENUE DE SCEAUX : 8h00 - 19h00 - tous les jours de la semaine			
Quart d'heure de stationnement (pour la première heure)	gratuit	gratuit	inchangé
Quart d'heure de stationnement (pour les heures suivantes)	0,55 €	0,60 €	9%
Ticket perdu (par jour de présence du véhicule)	25,00 €	25,00 €	inchangé
Badge perdu	30,00 €	30,00 €	
Mêmes abonnements que sur voirie			
* en raison de la décision de l'Etat d'assujettir les parcs en enclos à la TVA			
Stationnement - tarifs non assujettis à la TVA			
STATIONNEMENT SUR VOIRIE - 9h - 12h30 et 14h - 19h			
Zone VERTE - Redevance horaire de stationnement (fractionnable par tranche de 0,10 € sauf forfait)			
Minimum de perception pour un quart d'heure	0,50 €	0,60 €	20%
Heure de stationnement (pour la première heure)	2,20 €	2,20 €	inchangé
Heure de stationnement (pour la 2 ^{ème} heure)	2,20 €	2,40 €	9%
Heure de stationnement (pour la 3 ^{ème} heure)	2,40 €	2,60 €	8%
Heure de stationnement (pour la 4 ^{ème} heure)	2,40 €	2,80 €	17%
Heure de stationnement (pour la 5 ^{ème} heure)	2,70 €	3,00 €	11%
Heure de stationnement (pour la 6 ^{ème} heure)	2,70 €	3,20 €	19%
Forfait du début de la 7 ^{ème} à la 8 ^{ème} heure et quart	17,00 €	25,00 €	47%
Forfait pour 8 heures et demie de stationnement	33,00 €	35,00 €	6%
Le forfait post-stationnement sera de 35 €, minoré à 25 € en cas de paiement dans les 5 jours calendaires			
Zone ORANGE - Redevance horaire de stationnement (fractionnable par tranche de 0,10 € sauf forfait)			
Minimum de perception pour un quart d'heure	0,50 €	0,60 €	20%
Heure de stationnement (pour la première heure)	2,20 €	2,20 €	inchangé
Heure de stationnement (pour la 2 ^{ème} heure)	2,20 €	2,40 €	9%
Forfait pour 4 heures de stationnement	7,00 €	8,00 €	14%
Forfait pour 8 heures et quart de stationnement	12,00 €	14,00 €	17%
Forfait pour 8 heures et demie de stationnement	33,00 €	35,00 €	6%
Le forfait post-stationnement sera de 35 €, minoré à 25 € en cas de paiement dans les 5 jours calendaires			
Zone ROUGE - Redevance horaire de stationnement (fractionnable par tranche de 0,10 € sauf forfait)			
Minimum de perception pour un quart d'heure	0,50 €	0,60 €	20%
Heure de stationnement (pour la première heure)	2,20 €	2,20 €	inchangé
Heure de stationnement (pour la 2 ^{ème} heure)	2,20 €	2,90 €	32%
Heure de stationnement (pour la 3 ^{ème} heure)	3,90 €	4,10 €	5%
Heure de stationnement (pour la 4 ^{ème} heure)	5,60 €	5,80 €	4%
Forfait pour 4 heures et quart de stationnement	33,00 €	35,00 €	6%
Le forfait post-stationnement sera de 35 €, minoré à 25 € en cas de paiement dans les 5 jours calendaires			
Abonnements dans les zones le permettant			
Abonnement mensuel - résidents	30,40 €	31,00 €	2 %, avec des ajustements liés aux "arrondis"
Abonnement annuel - résidents (possibilité de paiement par prélèvement mensuel de 22,00 €)	259,20 €	264,00 €	
Abonnement mensuel - professionnels	67,20 €	68,60 €	
Abonnement annuel - professionnels (possibilité de paiement par prélèvement mensuel de 44,00€)	518,40 €	528,00 €	
Abonnement annuel sur voirie - week-end	74,70 €	76,20 €	
Abonnement annuel loueur, avec limite de 5 abonnements pour les véhicules utilitaires	1 114,00 €	1 136,00 €	
Abonnement annuel – professions médicales désignées dans le règlement pour un véhicule immatriculé au nom du professionnel de santé (ou de la structure employeuse)	gratuité	gratuité	inchangé
RECHARGE DE VEHICULES ELECTRIQUES			
Utilisation de l'équipement dédié (par minute)	0,01 €	0,01 €	inchangé
Consommation électrique sur voirie ou parc en enclos (par kW)	0,17 €	0,17 €	
DROITS DE STATIONNEMENT DES TAXIS			
tarif semestriel	290,70 €	296,50 €	2%